

**EPREUVE SPECIFIQUE DE LANGUE VIVANTE EN SECTION EUROPÉENNE
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - SESSION 2021**

**Rectorat
Service Académique
de l'Inspection
Pédagogique**

SAIP

Patrick L'Hospital

IEN

Anglais-lettres

Académie de Nice

pl-hospital@ac-nice.fr

06-81-63-20-48

**Affaire suivie par
Chloé LAVEILLE
Chef de Service des
Examens
Professionnels et
Post Bac**

Post Bac

Téléphone

04.93.53.72.69

Mél.

chloe.laveille@ac-nice.fr

**53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2**

Consignes pour le déroulement de l'épreuve spécifique¹

Niveau : B1+²

Le candidat dispose de 20 minutes pour préparer sa prestation. Il peut prendre des notes pendant le temps de préparation et les conserver lors de son passage. Aucun dictionnaire n'est autorisé.

Le jury pourra s'appuyer sur l'aide à l'évaluation fournie.

Partie 1 :

Cette première partie vise essentiellement à tester **l'expression orale en continu** du candidat à partir d'un document inconnu (« *le candidat restitue le document de manière précise et nuancée, en dégage les idées maîtresses et les centres d'intérêt* »). Les examinateurs pourront aider le candidat en lui posant des questions.

Partie 2 :

Au cours de cette épreuve, le jury évaluera essentiellement **l'expression orale en interaction** (« *[l'épreuve] consiste en un entretien qui porte sur les travaux et activités effectués dans l'année dans la discipline non linguistique* »).

Le candidat doit mettre à la disposition des examinateurs la liste des travaux (quatre à cinq thèmes et/ou activités) effectués en DNL pendant l'année de Terminale³. Elle doit être signée par le professeur en charge de la DNL et visée par le chef d'établissement. Le jury choisit un item à partir de la liste et l'annonce au candidat avant la préparation.⁴

L'entretien peut s'élargir sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement (échanges virtuels, période de stage à l'étranger, projets européens etc.)

Les examinateurs doivent veiller à récupérer les sujets auprès des candidats à la fin de l'épreuve et les laisser au chef de centre après les épreuves.

Patrick L'Hospital



- ¹ - Ce document fait référence à l'annexe de BO n°34 du 21 septembre 2006.
- ² - Niveau attendu- en référence à l'échelle de niveau du CECRL - fixé par le programme de langues (BO n°21 du 27 mai 2010) des baccalauréats professionnels.
- ³ - « La liste (...) est jointe à titre d'information »
- ⁴ - Si le candidat a préparé des dossiers sur chaque thème (**ce qui n'est en aucun cas obligatoire**) : ils devront être remis au jury. Le candidat ne doit pas en disposer lors de la préparation.